

Office de Tourisme Terre Valserhône

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône
☎ 04 50 48 48 78 (siège) ; 04 50 48 48 68 (Office de Tourisme)
Courriel : info@terrevalserhone.fr ; tourisme@terrevalserhone.fr

Délibération n° DC26-009 Conseil d'Administration du 2 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis dans la salle annexe du Conseil Municipal de Chatillon en Michaille, sur convocation du Président sortant de l'Office de Tourisme, Jean-Pierre FILLION.

Madame Elisabeth JEAMBENOIT, doyenne de l'assemblée, préside la séance.

Présents :

Collège 1 : Bruno CONSANI, Philippe DINOCHÉAU, Elisabeth JEAMBENOIT, Sead KONJEVIC, Sandrine LASNET, Christophe MARQUET, Florian MOINE, Christian NICOLLET (remplaçant de M. Jacques Vialon), Marie PFISTER, Anthony ROCHETTE,

Collège 2 : Guy BEAUREPAIRE (titulaire), Alain POCHET (suppléant), Janine SAINT-OYANT (titulaire), Christian VALLET (titulaire)

Collège 3 : Sandra FEBVRE-NGUYEN (titulaire), Florent VACHER (titulaire),

Absents :

Collège 1 : Jean-Marc BEAUQUIS, Sophie SELLIER,

Collège 2 : Pierre BERROD (suppléant), Eric MISCHICIA (titulaire), Claude ROUX (titulaire),

Collège 3 : Thierry FEBVRE-NGUYEN (suppléant), Sabrina GENOVA (suppléante), Gary MAZUIR (titulaire),

Excusés et pouvoirs :

Collège 1 : Faïza BENSEFIA,

Collège 2 : Dominique JACQUET, Nathalie RIZATTO,

Collège 3 : Sylvain PONCET,

Date de convocation : 27 mai 2026

Mme Marie PFISTER est nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.10 Divers

Objet 7 : Approbation du compte financier unique 2025 du budget de l'Office de Tourisme de Terre Valserhône

Accusé de réception en préfecture
001-200066199-20260602-DC26-009-DE
Date de transmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un compte financier unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code des juridictions financières,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

CONSIDERANT le CFU 2025 présenté et résumé comme suit par le Président :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	232 447,62
Recettes de fonctionnement	218 194,33
Résultat de fonctionnement 2025 (déficit)	- 14 253,29
Résultat reporté exercice antérieur (002)	151 964,61
Résultat de clôture à affecter	137 711,32

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	8 458,29
Recettes d'investissement	2 444,24
Résultat investissement 2025 (déficit)	- 6 014,05
Résultat reporté exercice antérieur (001)	17 292,26
Résultat de clôture à affecter	11 278,21

Résultats cumulé	148 989,53 €
-------------------------	---------------------

AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	137 711,32
001 Excédent d'investissement reporté	11 278,21

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget de l'office de Tourisme Terre Valserhône
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 17/06/26

Publié le : 17/06/26

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

MARIE PFISTER


Le Président,

Florian Noire




Accusé de réception en préfecture
001-200066199-20260602-DC26-009-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026



Accusé de réception en préfecture
001-200066199-20260602-DC26-009-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026